

## Rue Thomas Edison - Installation de la Société BULLET sur la zone des Tilleroyes - Cession de terrain

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Suite à la l'incendie des locaux de la Société BULLET, chemin des Planches, au début 1995, cette entreprise, aidée par les services municipaux, s'est installée rapidement en location rue Thomas Edison, dans des locaux appartenant à la SA TIL.

Aujourd'hui, dans le cadre du développement de cette entreprise, la direction souhaite acquérir :

- les locaux loués à la SA TIL,

- et la propriété de la commune, située rue Thomas Edison, entre la voie de chemin de fer et les entrepôts de l'Indivision SOGEBAIL/SICICMAL, d'une surface d'environ 99 a 94, à détacher des parcelles anciennement cadastrées section MX n° 367p et MX n° 114p (dont 70 a 15 en cours d'acquisition à cette société).

Ainsi, l'entreprise BULLET pourra, à partir des 6 000 m<sup>2</sup> de locaux industriels construits et de son terrain d'une surface globale de 2,5 ha, assurer son développement dans la zone d'activité des Tilleroyes.

Le site actuel des Planches sera réaménagé afin d'être vendu en totalité ou par lots à des entreprises à la recherche de bâtiments. Le Service Economique et la direction de l'Entreprise BULLET travaillent, en liaison avec des acheteurs potentiels, sur le montage de la reprise de ces locaux.

Il est donc proposé de céder à la Société BULLET ou à d'autres personnes morales pouvant s'y substituer la propriété communale d'une surface de 99 a 94, à détacher des parcelles anciennement cadastrée section MX n° 367p et 114p, moyennant le prix de 8 F par m<sup>2</sup>. Conformément au code des communes, les domaines ont été consultés sur ce projet de cession.

La recette de 79 952 F sera encaissée sur le compte qui sera prévu au budget primitif de l'année 1996.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession à la Société BULLET, aux conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

**M. ANTONY :** Il s'agit d'une autre entreprise qui a brûlé au début de l'année, l'Entreprise BULLET, chemin des Planches. Elle s'installe rue Thomas Edison dans des locaux appartenant à la Société Anonyme TIL. L'aide de la Ville se fait en deux temps à cette entreprise. Dans un premier temps, on acquiert du terrain à l'Indivision SOGEBAIL/SICICMAL à laquelle on cède en échange 50 ares, ce qui lui permet de s'étendre vers le Sud en bordure de la voie de chemin de fer là où existait un délaissé municipal. On avait constitué une réserve de terrain pour une pénétrante Ouest qui aujourd'hui est remplacée par la route de Dole. Donc ce n'est plus nécessaire de faire une pénétrante et nous pouvons céder ce terrain. Les 70 ares que nous avons achetés au prix de 80 F le mètre carré à l'Indivision SOGEBAIL, nous les vendons à l'entreprise BULLET plus le même délaissé le long de la voie ferrée, c'est-à-dire 70 ares achetés à SOGEBAIL plus une trentaine d'ares possession Ville, cela fait à peu près un hectare que nous vendons à l'entreprise BULLET pour qu'elle se développe sur place et qu'elle agrandisse ses locaux au prix de 8 F le mètre carré. Autrement dit, on a acheté du terrain à 80 F et on le vend à 8 F, voilà où se trouve l'aide de la Ville, étant entendu que cette aide prend surtout la forme d'une valorisation de notre terrain le long de la voie ferrée. Cette aide peut être estimée au même niveau que pour l'entreprise SUPERFOS. BULLET achète son immeuble pour 6 MF et l'aide de la Ville sur un hectare avec un différentiel de 72 F représente 720 000 F, c'est un peu plus que le dixième mais là en l'occurrence nous valorisons un terrain, l'aide de la Ville ne nous coûte pas trop cher.

Je voudrais, si vous le permettez Monsieur le Maire, remercier les entreprises qui ont résisté aux sirènes qui voulaient les emmener hors de Besançon. Si elles ont résisté, c'est parce qu'elles ont trouvé ici dans les services et chez les élus le partenariat actif qu'elles souhaitent trouver. Je dis que leur choix est un démenti à tous ceux qui ont critiqué notre action économique, Monsieur le Maire, avant le mois de juillet.

**M. LE MAIRE** : Même après !

**M. ANTONY** : Si ces entreprises ont décidé de rester ici, malgré la hauteur de notre taxe professionnelle par rapport à ce qu'on leur offre ailleurs, par rapport aux aides de l'Etat par exemple la PAT, ou bien par rapport aux aides du FEDER, c'est parce qu'elles estiment que l'environnement des entreprises est tel à Besançon qu'il compense ces aides. Je me permettais de le souligner en hommage à mon collègue et successeur, Claude JEANNEROT qui reprend le Développement Economique avec beaucoup de volonté. SUPERFOS et BULLET, c'est 285 emplois maintenus à Besançon. On peut y ajouter deux entreprises qui se sont installées cette année, BREITLING, 18 emplois et BAZAILLE, 15 emplois, on l'évoquait tout à l'heure, des emplois créés ou sauvés, plus les sorties de pépinières, on pourrait évoquer DUPLEX. On se bat bien pour l'emploi à Besançon.

**M. LE MAIRE** : Et on continuera !

**M. DUVERGET** : Monsieur le Maire, je souscris à la fois au fond et à la forme de ce discours et dans ce domaine-là, pour ces dossiers, vous nous trouvez à vos côtés. Je pense qu'effectivement si la politique économique de la Ville s'engage vers une politique qui ose et qui prend un peu en défi d'autres villes qui pouvaient attirer ce type d'industrie, vous nous trouverez à vos côtés dans ce domaine.

**M. LE MAIRE** : Quand vous dites nous, Monsieur DUVERGET, qui ? La Région ou votre groupe ?

**M. DUVERGET** : Je m'exprime ici exclusivement, Monsieur le Maire, au nom du groupe RPR.

**M. LE MAIRE** : Merci. Donc nous avons le groupe RPR avec nous.

**M. JACQUEMIN** : Monsieur le Maire, je crois qu'on ne peut que se réjouir de voir ces entreprises victimes de sinistres importants rester sur le site. Je sais que la diligence a été au rendez-vous. Nous en prenons tous acte naturellement. J'aurais voulu demander une précision : lorsque vous dites que le site actuel des Planches sera réaménagé afin d'être vendu, s'agit-il d'une action de la Ville ou de BULLET qui garde l'immobilier et qui le rénove ? Comment voyez-vous votre partenariat avec eux pour les aider à trouver une solution ?

**M. LE MAIRE** : C'est un partenariat qui existe déjà. Nous avons suivi de très près la façon dont la Société BULLET pourra céder ce qu'elle possède chemin des Planches. Nous avons aussi été en contact avec les entreprises susceptibles de s'installer sur ce site, bien que ce soit une opération privée. Notre Service Economique, avec Claude JEANNEROT, suit toutes ces opérations même si on n'est pas directement impliqués parce que cela nous intéresse que quelques sociétés reviennent à la place de BULLET, chemin des Planches.

**M. ANTONY** : On ne va pas oublier de solliciter l'aide de nos partenaires, Région et Département, en matière de développement économique.

**M. LE MAIRE** : Bien sûr. Merci Monsieur ANTONY et merci à tous ceux qui ont bien travaillé dans ces deux opérations difficiles. Ce n'est pas tous les ans que deux entreprises brûlent heureusement, mais il n'est effectivement pas évident de les garder sur place.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission d'Urbanisme et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.